



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Application de la TVA en agriculture et comportement de quelques exploitants agricoles

Régis Legrand

Citer ce document / Cite this document :

Legrand Régis. Application de la TVA en agriculture et comportement de quelques exploitants agricoles. In: Économie rurale. N°97, 1973. Les agriculteurs et la politique agricole. pp. 103-127;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1973.2230>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1973_num_97_1_2230

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

L'extension de la TVA à l'Agriculture en 1968 donne aux agriculteurs la possibilité de choisir entre deux nouveaux régimes d'imposition de leur chiffre d'affaires ; le remboursement forfaitaire et l'assujettissement à la TVA. Jusqu'au 1er Janvier 1972 ceux qui n'exerçaient pas une option pour l'un de ces régimes, restèrent à celui de la « baisse sur le matériel agricole ».

Ces régimes d'imposition sont simplifiés par rapport au régime général ; néanmoins, le régime de la TVA agricole est passablement complexe au niveau des règles relatives aux droits à déduction et des obligations propres à ceux qui exercent une activité portant sur les animaux.

Une enquête réalisée en août 1971 auprès d'une centaine d'exploitants de la région du Val de Loire vise à analyser le comportement au regard de la TVA d'exploitants assujettis à la TVA, au remboursement forfaitaire, et restés à la ristourne. Dans un souci d'homogénéité de l'échantillon, seules quatre orientations technico-économiques ont été retenues : arboriculteurs de 5 à 10 Ha, maraîchers de moins de 5 Ha, polyculteurs éleveurs de 20 à 50 Ha et de 50 à 100 Ha, céréaliculteurs de 20 à 50 Ha et de 50 à 100 Ha.

Un traitement de l'information recueillie, par la méthode de l'analyse factorielle des correspondances a permis de mettre en évidence certains comportements propres au régime fiscal (assujettissement, remboursement forfaitaire, ristourne). La formation personnelle de l'exploitant, la nature de son information, son engagement dans les organisations professionnelles agricoles, le système de commercialisation, sont apparus comme des facteurs discriminants. Dans certains cas, il a été possible de déterminer un ensemble d'éléments communs aux exploitants d'une orientation technico-économique semblable. Par exemple, le système de commercialisation pour les maraîchers et les arboriculteurs ou, l'engagement à l'investissement pour les polyculteurs-éleveurs.

L'introduction de la TVA à l'agriculture a souvent été perçue comme une initiative de l'Administration fiscale pour asseoir un contrôle plus efficace des productions et des revenus. Le soulagement fiscal pour lequel elle a été créée ne semble être perçu que par une petite minorité. Si un changement de mentalité est indispensable, il ne semble pas que la TVA en soit un facteur sinon déterminant, du moins important.

Abstract

The application of VAT to Agriculture and the behaviour of some farmers - The extension of VAT to agriculture in 1968 gives farmers the possibility of choosing between two new methods of taxing their turn-over ; either being repaid a forfeitary sum or VAT. Until Jan. 1 1972 those who did not opt for one of these two forms of taxation continued to benefit from the reduction on agricultural machinery.

These forms of taxation are simplified in comparison with the form generally applied; nevertheless, agricultural VAT is a fairly complicated system when it comes to the rules covering the deductions and obligations of those whose activity concerns livestock.

A survey carried out in August 1971 amongst a hundred or so farmers in the Loire Valley area was intended to analyse the attitudes towards VAT of farmers who have chosen VAT, of those being repaid a forfeitary sum and those who still opt for the discount system.

In order to obtain a homogeneous cross-section only few technico-economic categories were retained : fruit-growers with between 5 and 10 hectares, market-gardeners with less than 5 hectares, those going in for mixed farming and stock-raising with between 20 and 50 hectares, and 50 and 100 hectares, cereal-growers with between 20 and 50 hectares, and 50 and 100 hectares.

The factor analysis of the data collected enabled certain attitudes corresponding to the various tax systems to be pinpointed. The farmer's training and education, his sources of information, his belonging to agricultural organisations, his marketing system appeared to be the deciding factors. In some cases it was possible to pick out a group of elements common to the farmers in one technico-economic category. In example, the marketing system for the market-gardeners and the fruit-growers, or the tendency to invest for those engaged in mixed-farming and stock-breeding.

The application of VAT to agriculture was often seen as an initiative on the part of the tax authorities to gain firmer control of production and incomes. Only a small minority seems to be aware of the decrease in taxation for which it was created. If a change of attitude is indispensable, it does not seem that VAT is either a determining nor important factor of this change.

APPLICATION DE LA TVA EN AGRICULTURE ET COMPORTEMENT DE QUELQUES EXPLOITANTS AGRICOLES

par Régis LEGRAND,
INRA, Grignon

L'extension de la TVA à l'Agriculture en 1968 donne aux agriculteurs la possibilité de choisir entre deux nouveaux régimes d'imposition de leur chiffre d'affaires ; le remboursement forfaitaire et l'assujettissement à la TVA. Jusqu'au 1^{er} Janvier 1972 ceux qui n'exerçaient pas une option pour l'un de ces régimes, restèrent à celui de la « baisse sur le matériel agricole ».

Ces régimes d'imposition sont simplifiés par rapport au régime général ; néanmoins, le régime de la TVA agricole est passablement complexe au niveau des règles relatives aux droits à déduction et des obligations propres à ceux qui exercent une activité portant sur les animaux.

Une enquête réalisée en août 1971 auprès d'une centaine d'exploitants de la région du Val de Loire vise à analyser le comportement au regard de la TVA d'exploitants assujettis à la TVA, au remboursement forfaitaire, et restés à la ristourne. Dans un souci d'homogénéité de l'échantillon, seules quatre orientations technico-économiques ont été retenues : arboriculteurs de 5 à 10 Ha, maraîchers de moins de 5 Ha, polyculteurs éleveurs de 20 à 50 Ha et de 50 à 100 Ha, céréaliculteurs de 20 à 50 Ha et de 50 à 100 Ha.

Un traitement de l'information recueillie, par la méthode de l'analyse factorielle des correspondances a permis de mettre en évidence certains comportements propres au régime fiscal (assujettissement, remboursement forfaitaire, ristourne). La formation personnelle de l'exploitant, la nature de son information, son engagement dans les organisations professionnelles agricoles, le système de commercialisation, sont apparus comme des facteurs discriminants. Dans certains cas, il a été possible de déterminer un ensemble d'éléments communs aux exploitants d'une orientation technico-économique semblable. Par exemple, le système de commercialisation pour les maraîchers et les arboriculteurs ou, l'engagement à l'investissement pour les polyculteurs-éleveurs.

L'introduction de la TVA à l'agriculture a souvent été perçue comme une initiative de l'Administration fiscale pour asseoir un contrôle plus efficace des productions et des revenus. Le soulagement fiscal pour lequel elle a été créée ne semble être perçu que par une petite minorité. Si un changement de mentalité est indispensable, il ne semble pas que la TVA en soit un facteur sinon déterminant, du moins important.

The application of VAT to Agriculture and the behaviour of some farmers

The extension of VAT to agriculture in 1968 gives farmers the possibility of choosing between two new methods of taxing their turn-over ; either being repaid a forfeitary sum or VAT. Until Jan. 1 1972 those who did not opt for one of these two forms of taxation continued to benefit from the reduction on agricultural machinery.

These forms of taxation are simplified in comparison with the form generally applied ; nevertheless, agricultural VAT is a fairly complicated system when it comes to the rules covering the deductions and obligations of those whose activity concerns livestock.

A survey carried out in August 1971 amongst a hundred or so farmers in the Loire Valley area was intended to analyse the attitudes towards VAT of farmers who have chosen VAT, of those being repaid a forfeitary sum and those who still opt for the discount system.

In order to obtain a homogeneous cross-section only few technico-economic categories were retained : fruit-growers with between 5 and 10 hectares, market-gardeners with less than 5 hectares, those going in for mixed farming and stockraising with between 20 and 50 hectares, and 50 and 100 hectares, cereal-growers with between 20 and 50 hectares, and 50 and 100 hectares.

The factor analysis of the data collected enabled certain attitudes corresponding to the various tax systems to be pinpointed. The farmer's training and education, his sources of information, his belonging to agricultural organisations, his marketing system appeared to be the deciding factors. In some cases it was possible to pick out a group of elements common to the farmers in one technico economic category. In example, the marketing system for the market-gardeners and the fruit-growers, or the tendency to invest for those engaged in mixed-farming and stock-breeding.

The application of VAT to agriculture was often seen as an initiative on the part of the tax authorities to gain firmer control of production and incomes. Only a small minority seems to be aware of the decrease in taxation for which it was created. If a change of attitude is indispensable, it does not seem that VAT is either a determining nor important factor of this change.

Introduction

Problème fiscal a priori, l'application de la TVA aux agriculteurs fait intervenir, à plus ou moins longue échéance, des éléments d'ordre psychologique, social, économique et même politique.

L'intérêt d'une étude (1) sur les motivations et comportements d'exploitants face à une fiscalité nouvelle pour eux, s'est manifesté au cours d'un travail d'enregistrement comptable, entrepris dans le cadre du Réseau d'information comptable agricole (RICA), de la CEE.

Sur l'incidence de la TVA, la documentation réu-

nie comporte essentiellement deux études. La première, réalisée par l'Institut national de gestion et d'économie rurale (IGER) au début de 1970, à la demande de la FNSEA et du Centre national d'information pour la production des entreprises (CNIPE), montre les difficultés et résultats des débuts de l'application. Le deuxième document est un article de M. Mesnard (2), inspecteur principal à la Direction générale des impôts (DGI). Un tableau statistique de la DGI, sur le nombre d'exploitations assujetties à la TVA en 1969-1970, a servi de point de départ aux hypothèses qui ont elles-mêmes déterminé une enquête auprès d'exploitants agricoles.

I — HYPOTHESES DE DEPART ET SITUATION D'ENSEMBLE

A. Une présentation rapide des hypothèses de départ montre l'esprit dans lequel a été entreprise la recherche (3).

1) La TVA est-elle l'instrument d'une politique de transformation des structures de l'agriculture ? Qu'en pense la majorité des exploitants qui se sentent concernés ?

Quel est le rôle incitateur de la TVA ? Dans quelle mesure les problèmes d'ordre économique (prix, marché, concurrence...) ne dépassent-ils pas de loin les problèmes fiscaux ?

2) Le principal but des organismes syndicaux agricoles réclamant en 1968 l'extension de la TVA à l'agriculture était d'alléger les charges des taxes que les agriculteurs supportaient sur leurs achats, mais qu'ils ne pouvaient récupérer.

— Dans quelles limites cet objectif est-il atteint ou peut-il l'être ?

— le poste de charges réelles a-t-il effectivement été allégé ?

— le revenu de l'exploitation a-t-il effectivement augmenté ?

— cette fiscalité permet-elle d'atténuer les disparités particulièrement importantes entre les branches, favorisées, et les secteurs de productions animales défavorisées ?

3) N'y a-t-il pas distorsion entre les différents secteurs agricoles ? La fiscalité n'est-elle pas

— avantageuse pour ceux qui s'approvisionnent beaucoup à l'extérieur et investissent régulièrement,

— « inopérante » ou désavantageuse lorsque la part des achats de BCI et BNCI + S (4) est faible, mais avec une main-d'œuvre importante ou un chiffre d'affaires élevé ?

En d'autres termes, l'allègement des charges fiscales d'investissement entraîne-t-il une diminution ou une augmentation des charges salariales ?

4) A quel niveau (technique, économique, fiscal, politique...) s'est faite l'information relative à la TVA en agriculture ? Par qui et pour qui ?

5) La répartition relative très inégale des exploitations assujetties selon les régions, est-elle due principalement à des raisons de structures, d'orientation technico-économique, d'information, ou à d'autres raisons ?

6) « La taxe sur la valeur ajoutée à l'agriculture est un des signes et un des facteurs du changement de mentalité indispensable que doivent opérer les agriculteurs pour mieux connaître et mieux apprécier leur situation » (5).

Après trois ans de fonctionnement de la TVA, est-il déjà possible de mesurer un changement de mentalité ?

Les tableaux et graphiques ci-après mettent en évidence quelques aspects généraux de la distribu-

(1) Cette étude est la deuxième partie d'un mémoire de fin d'études, ESITPA, Section technique, novembre 1971. Les premiers chapitres sont consacrés à une présentation d'ensemble des régimes de fiscalité indirecte appliqués à l'agriculture.

(2) In : Revue technique de la Direction Générale des Impôts, n° 218, septembre 1970.

(3) Pour une étude approfondie, nous renvoyons le lecteur au texte même du mémoire, p. 70 et suivantes.

(4) BCI : biens constituant des immobilisations. BNCI + S : biens ne constituant pas des immobilisations + services.

(5) Cf. MESNARD, Revue technique de DGI, op. cit.

tion des assujettis au regard de l'espace géographique. Ils permettent de formuler quelques hypothèses quant à la relation existant entre la proportion d'assujettis à la TVA, et la situation géographique de la région, d'une part, l'orientation technico-économique de la région, selon les 4 pôles retenus dans le réseau comptable de la CEE d'autre part (Cf. Annexe), enfin la taille moyenne de la SAU de la région. On peut observer que :

1. quatre zones géographiques bien distinctes se répartissent la distribution des assujettis. En ordre décroissant, ce sont :
 - a) la Picardie, la Champagne,
 - b) la Région Parisienne, le Nord, le Centre,
 - c) l'Est, l'Ouest et le Sud-Ouest,

d) le Massif Central, la région Rhône-Alpes, la Provence, le Languedoc, la Côte d'Azur, la Basse-Normandie ;

2. cette distribution a une relation très étroite avec l'importance de la superficie agricole utilisée moyenne des exploitations de chaque zone :

- a → 38,8 ha
- b → 29,4 ha
- c → 19,2 ha
- d → 15,1 ha

3. les situations géographique et moyenne des SAU se combinent avec l'orientation technico-économique des exploitations (cf. tableau 1).

Tableau 1

	Agriculture générale (grande culture)	Elevage	Cultures spécialisées	Elevages spécialisés
a	×	×		
b	×	×		
c		×		
d		×	×	

4. en général, la courbe des exploitants au remboursement forfaitaire varie en sens inverse de celle des assujettis.

Une analyse plus fine pourrait extraire les éléments déterminant cette variation : on peut les mettre en relation avec la décroissance des SAU moyennes. Le Languedoc présente une situation assez remarquable : la presque totalité des exploitants a exercé une option en faveur du rembourse-

ment forfaitaire. La présence d'une viticulture de petites exploitations et probablement une information générale efficace peuvent l'expliquer. Ce dernier phénomène paraît ne plus jouer pour les quatre dernières régions de la courbe qui manifestent un ensemble assez lourd de caractéristiques : peu de remboursement forfaitaire, peu d'assujettis, petites exploitations, élevage et cultures spécialisées (viticulture et arboriculture) prédominants.

II — PRESENTATION ET CONDUITE DU QUESTIONNAIRE D'ENTRETIEN

Deux impératifs ont guidé l'élaboration du questionnaire (6) :

- 1) déterminer les éléments qui ont motivé l'exploitant dans le choix de son régime fiscal,
- 2) faciliter un dépouillement manuel et éventuellement mécanographique pour soulager l'interprétation des résultats.

(6) Pour plus de précisions, ch. Mémoire de fin d'études, pages 80 et suivantes.

Les hypothèses, dont l'intervention a été très largement supposée, sont d'ordre :

- **intellectuel** (formation, information, compréhension du mécanisme de la TVA),
- **technique** (obligations comptables),
- **économique** (orientation technico-économique, main-d'œuvre, commercialisation et chiffre d'affaire),

- **sociologique** (âge, environnement, responsabilités professionnelles),
- **politique** (objectifs de l'application de la TVA à l'agriculture).

Dès l'époque de l'élaboration du questionnaire, un traitement mécanographique des données avait

été prévu afin de faciliter le calcul des moyennes et des corrélations servant à interpréter les résultats.

Après le dépouillement manuel, l'information a effectivement pu être traitée par une méthode proche de l'analyse factorielle, dite « analyse des correspondances ».

III — L'ECHANTILLON ENQUETE

Un projet initial prévoyait un travail d'enquête au niveau de plusieurs régions, par le biais du réseau d'information comptable agricole de la CEE. Des raisons de temps, de financement, et surtout des difficultés d'ordre administratif, en ont restreint fortement le champ d'observation (7).

L'enquête du projet final a été menée, en fait, sur une région s'étendant d'Orléans à Tours (plus quelques exploitations du département des Yvelines).

Pourquoi une telle région ? Les contraintes de temps et de finances étant décisives, les raisons de notre choix ont été les suivantes :

- 1) Cette région, proche de Paris, est la seule à présenter, sur un espace assez réduit, une dispersion aussi forte de presque tous les types d'exploitations agricoles : céréaliculteurs, polyculteurs-éleveurs, éleveurs, maraîchers, arboriculteurs..., chaque orientation pouvant se combiner avec les autres.
- 2) L'accueil amical et coopératif de responsables

administratifs et professionnels, a permis de sélectionner dans un temps réduit un échantillon déterminé d'exploitations. Chacune d'elles a pu ainsi être prévenue à temps de notre passage.

Pour 200 exploitants ainsi retenus, une centaine d'entretiens ont eu lieu.

La constitution de l'échantillon a été effectuée en fonction de trois critères : la superficie, l'orientation technico-économique présumée de l'exploitation (Cf. annexe 7), et le régime fiscal dans la mesure où il était connu.

Il fallait en effet constituer un échantillon aussi précis que possible, quitte à le rectifier sur le terrain : ce qui a effectivement eu lieu. L'hypothèse envisagée était la suivante : l'orientation technico-économique, et la superficie, pouvaient être des éléments importants. Aussi ces deux critères ont-ils été retenus en vue d'obtenir un échantillon homogène (cf. tableau 2).

Tableau 2
Echantillon théorique

Orientation	Superficie	Assujettis	R F	Ristourne
Céréaliculteurs	20 - 50	20	20	20
Arboriculteurs	5 à 10	20	20	20
Maraîchers	— de 5	20	20	20
Elevage-polyculture	20 à 50	20	20	20
Total		80	80	80

La situation géographique des exploitants est intervenue dans l'échantillon dans la mesure où les agriculteurs enquêtés appartenaient à des communes contiguës, afin de limiter le coût des déplacements. Pour éviter une concentration trop importante, le

nombre des exploitants à enquêter sur la même commune a été limité à 10. Ainsi une première sélection a ramené l'échantillon théorique de 240 à 200. Chaque exploitant retenu a été informé par une lettre lui présentant l'enquêteur et l'objet général de l'enquête. Ce procédé de contact préliminaire a évité de nombreuses difficultés et permis un accueil très sympathique dans la plupart des cas. Le pourcentage de refus (7 %) a en effet été très inférieur aux prévisions.

(7) Au moins celui du Mémoire de fin d'études ITPA. Il n'est pas impossible que, dans un avenir proche, un cadre de travail étant en place, nous élargissions cette étude à d'autres régions, comme à d'autres orientations technico-économiques d'exploitations agricoles.

Tableau 3

*Proportion des exploitations assujetties
et de celles ayant opté pour le remboursement forfaitaire*

Départements enquêtés	Nombre total d'exploitations (8)	Exploitations assujetties 1971 (9)	%	Exploitations Remboursement 1971 (9)	%
Yvelines	3.300	560	17	879	26,6
Loiret	14.200	3.661	25,8	4.533	31,9
Indre-et-Loire	19.800	4.336	21,9	3.573	18,0
Régions					
Région parisienne	14.500	3.795	26,1	3.997	27,5
Centre	88.800	18.305	20,6	25.300	28,6

IV — METHODE D'ANALYSE DES RESULTATS

Analyse factorielle des correspondances

Vu le nombre d'observations relativement important (une centaine d'exploitations) et d'une quantité non moins importante de variables (à savoir 84 à 100 réponses selon le régime fiscal), un dépouillement strictement manuel aurait nécessité un temps considérable. D'autre part, la co-existence de variables quantitatives, facilement mesurables (âge, date d'option, chiffre d'affaire...) et de variables qualitatives (motivations, intérêt d'une comptabilité, valeur de l'information...) pose de sérieux problèmes d'interprétation. En supposant l'expression binaire de ces dernières (par exemple oui/non à une question fermée), on pouvait, en distinguant variables quantitatives et variables qualitatives, réaliser pour les premières un tableau carré (matrice) des coefficients de corrélation qui indiquerait l'importance et le sens de la liaison des variables prises deux à deux. Mais cette analyse ne mènerait pas bien loin puisqu'on ne peut corrélérer qualitatif et quantitatif.

Or l'objectif était de savoir si l'on peut déterminer un type de comportement en fonction éventuellement du régime fiscal choisi et de l'orientation technico-économique de l'exploitation : c'est-à-dire si par exemple l'ensemble des assujettis peut se caractériser par un ensemble de comportements relativement semblables quant à leurs motivations à l'option, leur environnement socio-économique. Il était possible, après un mois d'enquête, de dégager certaines gran-

des lignes quant à ces comportements (incidence de la formation, de l'information, du système de commercialisation...); mais, en plus du caractère limité de la démarche, l'analyse pouvait rester tributaire de réactions très subjectives de l'enquêteur.

La méthode d'analyse factorielle des correspondances a permis de répondre en grande partie à ces difficultés. Outre qu'elle ne nécessite pas de laborieux calculs, puisque le traitement des données se fait mécanographiquement, elle met en évidence, notamment par représentation graphique, l'intensité des relations entre les différentes données, indépendamment de leur nature (observations ou variables, entre elles et les unes par rapport aux autres). L'analyse factorielle des correspondances est analogue à l'analyse factorielle proprement dite; aussi convient-il de présenter non les principes mathématiques sur lesquels elle repose, mais l'esprit qui en guide l'utilisation. Cela permet de préciser celle qui correspond le mieux au problème étudié.

Pour le praticien, l'analyse factorielle permet de répondre à la situation, que l'on peut schématiquement résumer ainsi :

- 1) Les données statistiques disponibles ne peuvent se représenter que dans un espace de dimension élevée; on dispose donc d'un nombre assez important de variables et d'observations.
- 2) Dans la mesure du possible, pour une meilleure perception du phénomène, ces données statisti-

(8) INSEE, Statistique Agricole, mars 1969.

(9) DGI, in Bulletin d'informations fiscales et juridiques, IGER, septembre 1971.

ques doivent être représentées dans un espace de faible dimension, avec le minimum de perte d'information.

- 3) On ne fait aucune hypothèse préalable, ceci pour insister sur le caractère purement descriptif de l'opération.

« Ainsi (10), partant d'un ensemble de variables (ou critères) intéressants, l'analyse factorielle en extrait un nombre réduit de facteurs indépendants, non fixés a priori, et qui contribuent à expliquer le comportement de ces variables. Elle permet aussi de mesurer l'importance relative de ces divers facteurs aussi bien au niveau de l'ensemble des critères que pour chaque critère particulier ». Cette importance relative est exprimée par une valeur algébrique pour chacun des éléments de l'ensemble des critères et de l'ensemble des facteurs.

D'une part, cette méthode exige des données quantitatives ; d'autre part, sans fixer a priori les facteurs, le choix des critères prédétermine les principaux facteurs. Pour reprendre l'exemple de l'ouvrage cité plus haut, si, dans l'analyse factorielle des résultats d'entreprises agricoles, on introduit dans le modèle beaucoup de critères relatifs à un certain aspect de la structure ou du fonctionnement de l'entreprise, il est évident que l'analyse factorielle aboutira à déterminer un facteur représentatif de cet aspect.

Or, notre information brute de base étant essentiellement de nature qualitative, il est impossible d'utiliser cette méthode d'analyse.

L'analyse factorielle des correspondances permet de classer les unités étudiées en groupes caractérisés par une grande homogénéité interne et une grande hétérogénéité entre elles, vis-à-vis d'un grand nombre de critères parmi lesquels aucun n'est privilégié. Le nuage statistique des unités en fonction des critères est traité par la méthode des correspondances, de façon à trouver une projection qui le déforme le moins possible. Ce problème revient à rechercher les axes de projection dont on doit étudier la signification. Elle permet ainsi de décrire les éventuelles proximités, donc relations, existant entre les lignes et entre les colonnes d'un tableau de correspondance, compte tenu des poids différents de ces lignes et de ces colonnes. Ce ne sont plus les données qui sont mises en relation, mais leur proximité les unes par rapport aux autres. Ainsi peut-on mettre en évidence une éventuelle relation ou « correspondance » entre le chiffre d'affaire de plusieurs exploitants, leur système de commercialisation, les motivations qui les ont amenés à opter pour tel ou tel régime, leur estimation de la valeur de l'information reçue, ce qu'ils pensent de l'application de la TVA à l'agriculture... Un programme spécial d'exploitation sur ordinateur existait à cet effet avec représentation graphique.

V — ANALYSE DES TABLEAUX DE CORRESPONDANCE

A. PRELIMINAIRES

« Toute analyse doit être conçue comme un moyen de vérification (ou d'information) d'une ou plusieurs hypothèses » (11). Les variables ont été introduites dans notre modèle d'analyse en fonction de leur rôle plus ou moins important pour déterminer un type de comportement. Certains réserves doivent être faites.

1. la conduite des entretiens avec chaque exploitant :

— L'enquête a été effectuée au cours de la quatrième année d'application de la TVA à l'agriculture. La nature des réponses à certaines questions, comme les raisons qui ont amené l'exploitant à opter pour tel régime, peut s'en trouver affectée.

Nous avons également souvent rencontré de grandes difficultés pour préciser la valeur de l'information reçue. Nous avons alors essayé de déterminer la nature de l'information déterminante.

— D'une façon générale et dans la mesure du possible, les réponses premières et « brutes » ont été retenues.

2. le traitement des données :

— Certaines contraintes du programme utilisé ont obligé à « hiérarchiser » quelques données. Par exemple, pour coder l'intérêt que représente pour l'exploitant la comptabilité liée à l'option TVA :

- (0) aucun
- (1) apprend à tenir des comptes
- (2) permet de connaître charges et recettes.

— Nous avons cherché à traiter les agriculteurs ensemble, les assujettis à la TVA, les agriculteurs au remboursement forfaitaire et les agriculteurs restés à la « ristourne ».

Un traitement des observations par orientation technico-économique n'a pas donné de résultats sensiblement discriminants, à cause d'une trop faible distribution.

(10) Cf. CORDONNIER, CARLES et MARSAL, Economie de l'Entreprise Agricole, Ed. Cujas, 1970, p. 184.

(11) Economie de l'Entreprise Agricole, op. cit. p. 185.

Chaque fois il a fallu éliminer les variables non communes à l'échantillon traité.

Enfin le nombre insuffisant de certaines catégories (céréaliculteurs taille 5, polyculteurs-éleveurs taille 4) ne permet pas d'interprétations satisfaisantes de ces ensembles. Nous les avons intégrés aux exploitations de même orientation.

Quant à l'interprétation des tableaux de correspondance, ceux-ci mettent en évidence les variances mathématiques des différentes observations et variables entre elles. Elles sont représentées par la proximité ou l'éloignement de leur position. Si ces distances révèlent souvent des relations étroites (positive ou négative) entre les éléments comparés, la nature parfois complètement différente de certaines variables fait que ces distances ne peuvent prêter à aucune interprétation logique.

Aussi convient-il de procéder avec une extrême prudence.

Enfin l'analyse n'est en aucune façon quantitative. Elle ne livre pas de pourcentages ni de coefficients de corrélation, mais des tendances plus ou moins rapprochées, plus ou moins opposées.

B. ANALYSE DU TABLEAU : ENSEMBLE DES AGRICULTEURS

Sans aucune hypothèse préalable, les observations et variables communes ont été traitées ensemble (pour la signification de chaque variable se reporter à l'annexe) : âge, formation, responsabilités, information, application de la TVA à l'agriculture ; TVA, facteur de transformation ?

Les autres aspects apparaissent dans les études par régime fiscal et par orientation technico-économique.

La distribution des observations et des variables dans le plan, fait apparaître des ensembles et sous-ensembles dont l'analyse ne manque pas d'intérêt. Les observations se répartissent en trois sous-ensembles nettement distincts : assujettis, remboursement forfaitaire, et ristourne.

Par rapport aux variables introduites, les exploitants ont donc un comportement particulier du point de vue du régime fiscal. On peut ainsi discerner pour chaque sous-ensemble des variables

- fortement discriminantes ;
- relativement discriminantes ;
- indistinctes ou équivalentes ;
- peu fréquentes mais fortement discriminantes ;
- peu fréquentes et peu discriminantes.

La détermination de la nature des axes autour desquels se répartissent observations et variables permet de mieux percevoir l'intensité de l'intervention de chaque variable.

Les variables « information » sont projetées sur l'axe des abscisses (Cf. figure 1).

L'ensemble des organisations professionnelles agricoles, notamment le syndicalisme, a mis en place des structures d'information au service des exploitants. Encore fallait-il que ceux-ci se déplacent et soient disposés à se documenter sur la question. L'information des premières réunions n'a pas été toujours très claire. Les plus passifs se sont découragés. Par la suite, des services permanents se sont créés pour informer et conseiller les agriculteurs. Autant la partie négative de la droite manifeste une certaine passivité dans le comportement (observations du comportement des autres agriculteurs, information par la presse, information par des personnes compétentes), autant la partie positive révèle une participation aux organisations agricoles, avec un poids plus important quand il s'agit d'organisations spécialisées (CETA, GVA). Pour l'information sur les animaux, il faut rappeler ici les incertitudes qui ont pesé sur le régime fiscal des ventes d'animaux. Les décrets sont parus assez tardivement, si bien que l'année 1968 s'est déroulée, au niveau des éleveurs, dans une grande confusion.

La projection des variables « formation » et « responsabilités » donnent des résultats aussi significatifs (Cf. figure 2).

La formation suivie ne va pas au-delà du niveau du certificat d'études primaires pour la grande majorité des exploitants (80 % dans l'échantillon enquêté). La présence d'une formation agricole (maisons familiales rurales, brevet d'apprentissage agricole, certificat d'études post-scolaires agricoles...) joue fortement au niveau de l'assujettissement. Manifestement aussi, les agriculteurs assujettis se distinguent par leurs responsabilités dans des organisations agricoles ou para-agricoles.

La dispersion des opinions quant à l'application de la TVA à l'agriculture, et son incidence comme facteur de transformation, répartissent les exploitants dans un sens similaire.

La partie négative de la droite manifeste des réactions de méfiance, de désillusion ou d'aigreur (préparation au bénéfice réel, aucune transformation, chute de la petite exploitation...). La partie droite traduit le leitmotiv des informations des organisations professionnelles (parité avec les autres secteurs économiques, régularisation avec les autres pays du Marché commun, pression par les organisations professionnelles auprès de l'Administration).

Figure 1

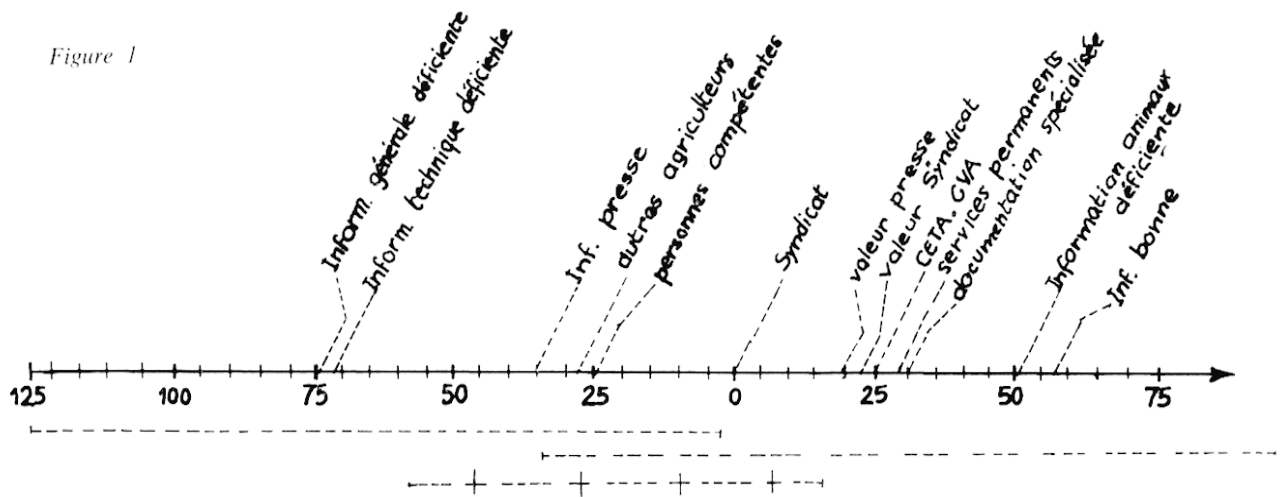
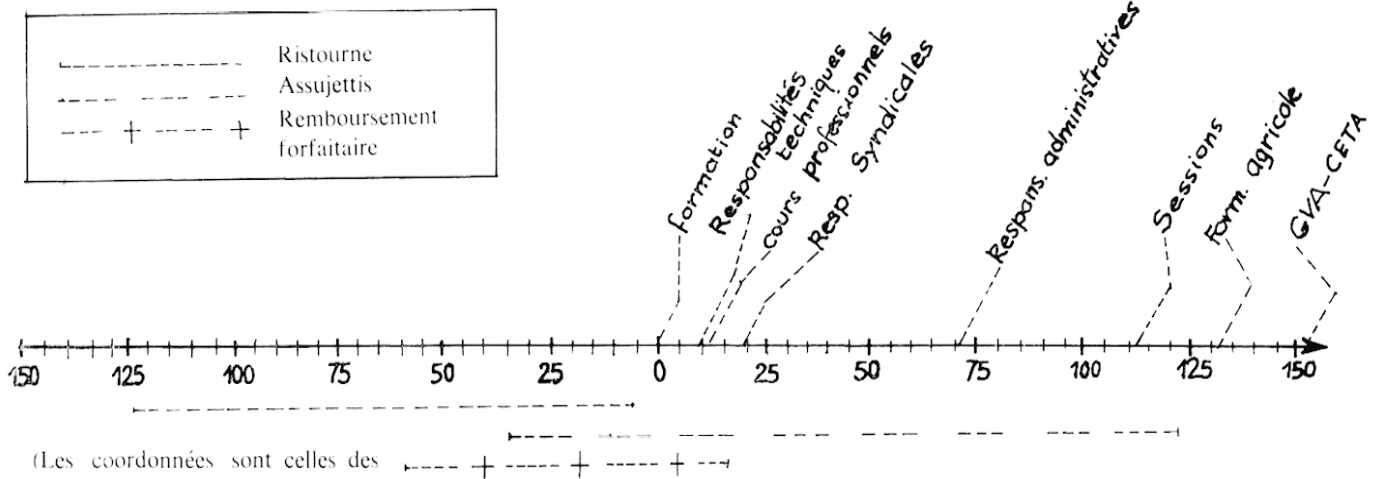


Figure 2



(Les coordonnées sont celles des variables et des observations par rapport au 1^{er} axe d'inertie du nuage et sont exprimées en centièmes d'unité).

Figure 3

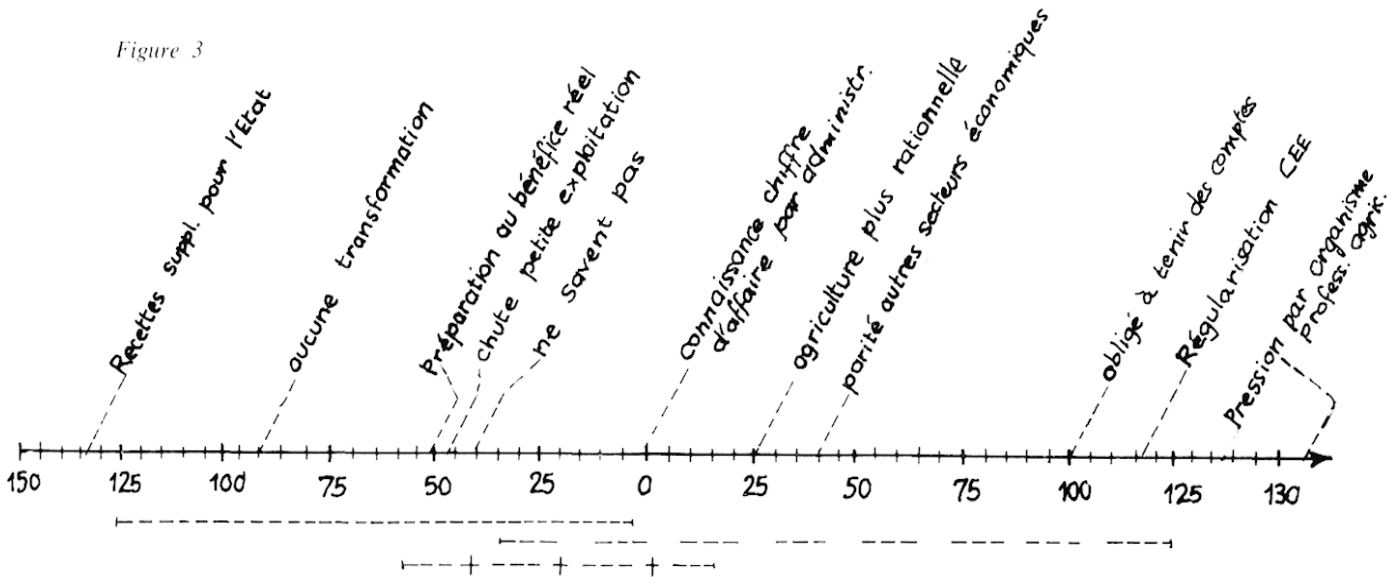
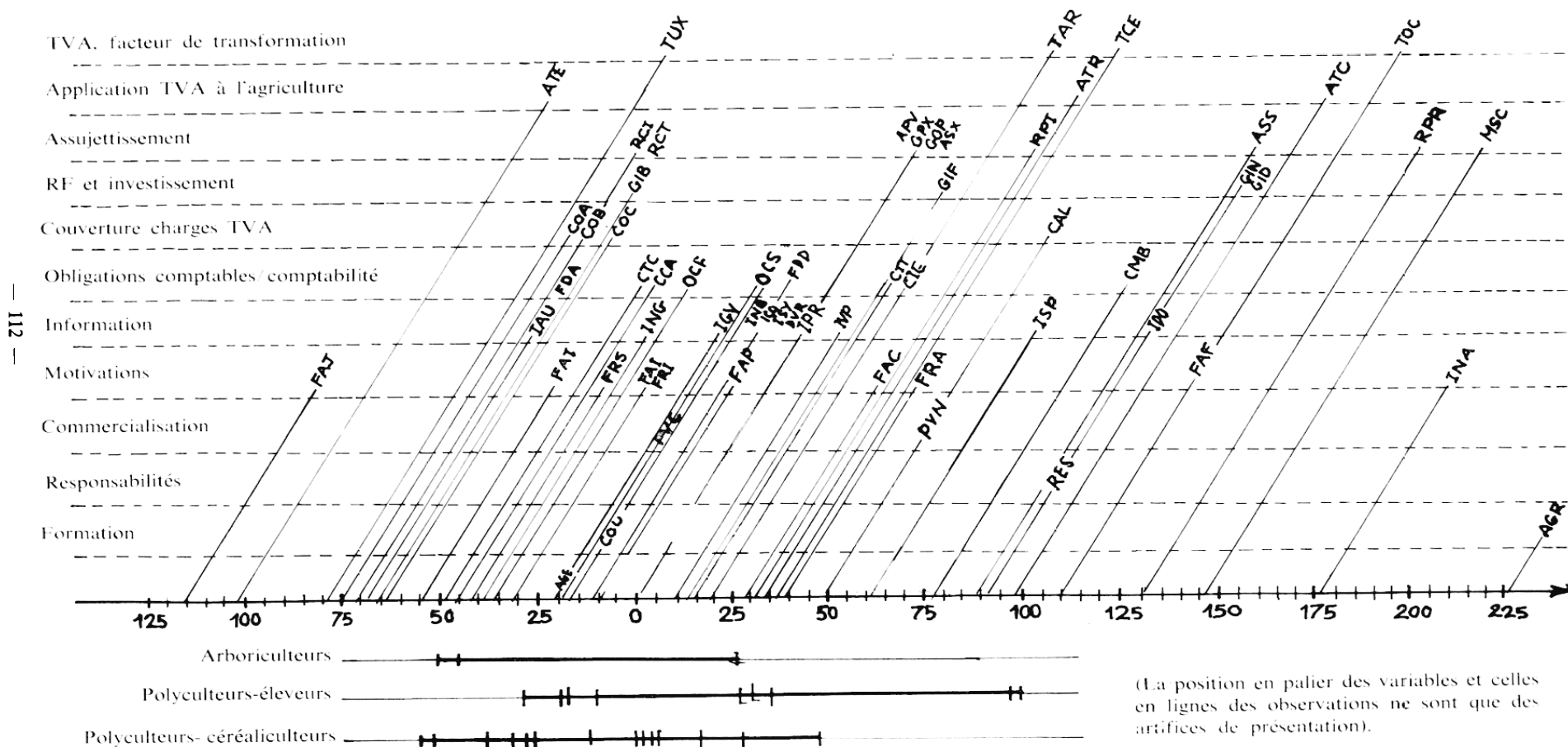


Figure 5

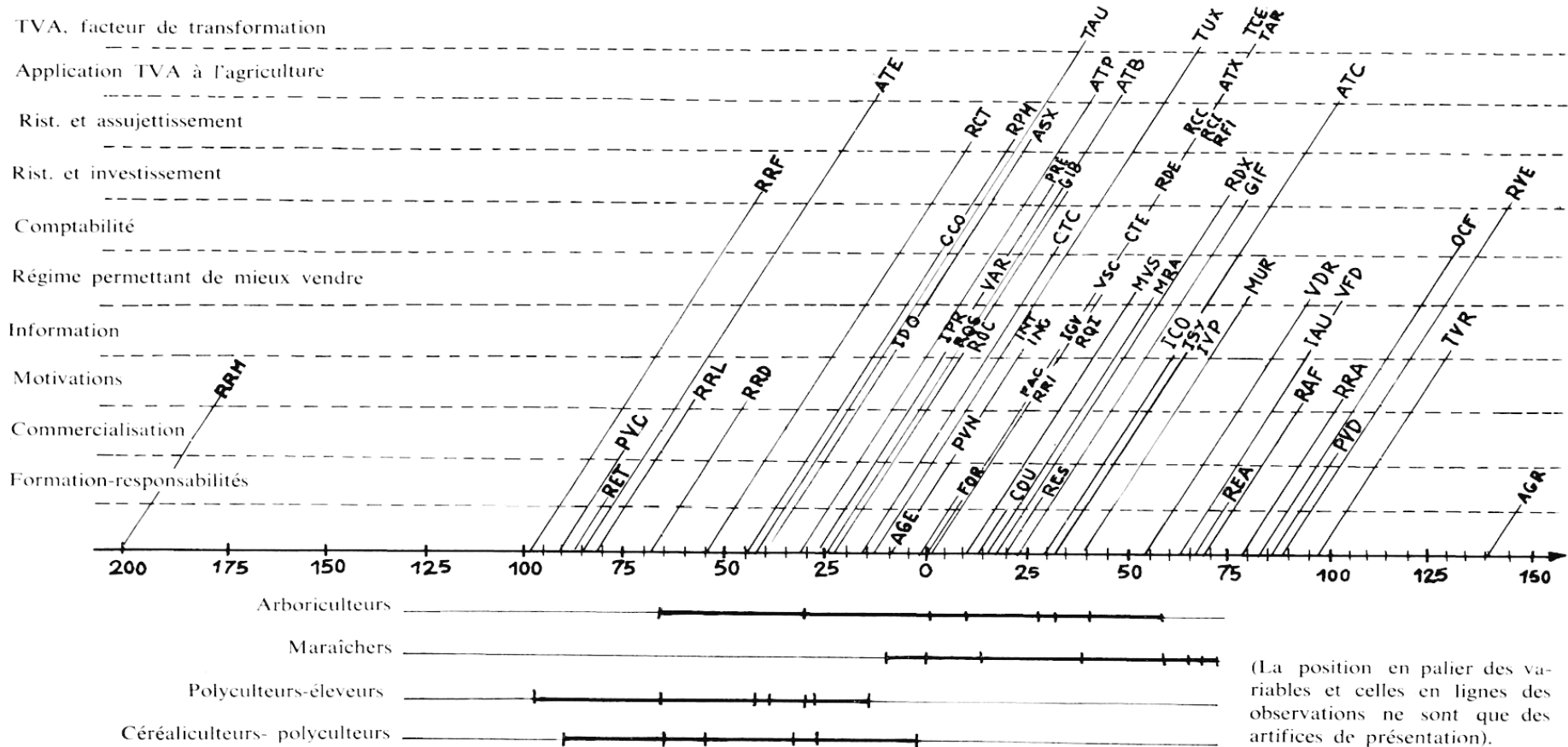
(Chaque palier correspond à un type de variables.
Les coordonnées sont exprimées en centièmes d'unité).



(La position en palier des variables et celles en lignes des observations ne sont que des artifices de présentation).

Figure 6

(Chaque palier correspond à un type de variables.
Les coordonnées sont exprimées en centièmes d'unité).



(La position en palier des variables et celles en lignes en observations ne sont que des artifices de présentation).

La partie comptabilité n'a pas été reproduite pour simplifier l'analyse. La tenue d'une comptabilité simple est encore le fait des exploitants assujettis. Toutefois, cette comptabilité est extrêmement rudimentaire, à de rares exceptions près. Beaucoup d'« assujettis » pensent que la comptabilité liée à l'option TVA ne leur a, en fait, rien apporté de plus. Ils l'ont prise comme une obligation, ils s'y sont soumis non sans difficultés techniques au début ; puis, l'habitude aidant, ils l'ont intégrée au niveau des formalités à remplir.

Cas particuliers : certaines observations sont décentrées par rapport à leur zone. Leur explication est d'autant plus intéressante qu'elle confirme l'interprétation générale.

Observation 85 : maraîcher à la ristourne — Sa position dans la zone assujettie est en relation avec une formation agricole spécialisée. Son système de commercialisation l'empêche d'envisager l'assujettissement.

Observation 48 : polyculteur-éleveur — au remboursement forfaitaire — même remarque que précédemment. Il commercialise la plupart de ses produits animaux au détail.

Observation 8 : maraîcher assujetti — Sa position dans la zone remboursement forfaitaire s'explique par le fait que son information est surtout le fait d'une personne de la famille exerçant la profession de comptable.

Observation 16 : polyculteur-éleveur (taille 5) — Sa position dans la zone remboursement forfaitaire vient que de ce que son option a surtout été motivée par l'environnement des autres agriculteurs, la plupart céréaliculteurs et assujettis.

Observation 37 : céréaliculteur-assujetti (taille 5) en zone ristourne — Exploitant âgé, de la même commune que le n° 16, s'est assujetti par imitation des autres agriculteurs. La relative homogénéité des systèmes de production de grande culture pose peu de problèmes pour l'assujettissement. L'application de la TVA à l'agriculture vise, outre des recettes supplémentaires pour l'Etat, la disparition des petites exploitations.

Observation 91 : même cas que précédemment, mais d'une commune différente.

C. ASSUJETTIS

Les variables introduites concernent : âge, date d'option, formation, responsabilités, commercialisation, motivations à l'option, information, obligations comptables (comptabilité, facturation, paiement), résultats fiscaux (solde créditeur, solde débiteur), incidence sur l'investissement, application TVA à l'agriculture, TVA, facteur de transformation.

Ont été notamment exclues :

— les variables relatives à la commercialisation des productions animales qui font l'objet d'un traitement à part pour les 130-310 ;

— les variables concernant la main-d'œuvre, son augmentation ou sa diminution éventuelle n'ayant aucun rapport avec le régime fiscal.

Le graphe ne permettant pas d'observer une distribution significative des observations, si on les projette sur l'axe des abscisses comme précédemment, on n'obtient pas de meilleurs résultats. On peut confirmer un groupement offrant une certaine similitude, qui s'oppose à l'étalement des maraîchers ; arboriculteurs et céréaliculteurs à un degré moindre présentent le même aspect : un certain regroupement des céréaliculteurs, un étalement des arboriculteurs.

Les assujettis ont donc dans leur ensemble un comportement semblable, avec une tendance plus marquée pour les polyculteurs-éleveurs, et plus légère pour les céréaliculteurs.

Cependant l'analyse des variables à partir de leur proximité respective, entre elles et avec les observations, permet une certaine interprétation qu'il faudrait se garder de généraliser. Là encore, certains ensembles de variables sont significatifs, d'autres l'objet de pure coïncidence mathématique.

Éliminons les variables situées à chacun des extrêmes de notre droite. Leur position s'explique par leur très faible variabilité algébrique - Celle-ci correspond soit à une distribution particulière (1 ou 2 observations), soit à une distribution générale (la majorité des observations).

Les valeurs extrêmes négatives :

OPR : variable exprimant que l'option pour un des deux modes de paiement de la TVA a été motivé par la récupération plus rapide de la TVA. Or la grande majorité des assujettis ont opté pour un mode de paiement en ignorant totalement l'existence de l'autre. C'est pourquoi très peu d'entre eux ont pu expliquer leur choix.

SES : Participation à des sessions de formation professionnelle. La participation de cette variable est une coïncidence que nous ne pouvons expliquer.

PVD : Commercialisation au détail des productions végétales. Une très petite minorité pratiquant quelque peu ce mode de commercialisation, sa position extrême s'explique assez bien.

Les valeurs extrêmes positives :

1) SPB - SDC : TVA à verser des exercices 1969 et 1970. Pour l'explication de la position de ces deux variables, il faut les re-situer dans le plan par rapport à SDA (TVA versée en 1968) et SCA, SCB, SCC (crédit d'impôt 1968, 1969 et 1970).

Tableau 4

Sommes moyennes versées et en crédit pour les exercices 1968, 69 et 70

Orientation technico-économique	Crédit d'impôt *				TVA versée *			
	68	69	70	\bar{x}	68	69	70	\bar{x}
Arboriculteurs	0	0,67	2,5	1,05	0,50	0,83	0,67	0,70
Maraîchers	2,85	2	2	2,28	0,67	1,43	0,70	0,93
Polyculteurs-éleveurs	0,88	3,8	3,25	2,64	1,70	0	0	0,57
Céréaliculteurs	0,85	0,52	1,37	0,91	0,17	0,70	0,95	0,60
Total	1,0	1,7	2,5	1,73	0,42	0,67	0,74	0,61

* = moyenne des montants en crédits ou versés en francs : (0) néant ; (1) — 500 ; (2) 500-999 ; (3) 1000-2499 ; (4) 2500-4999 ; (5) 5000-9999 ; (6) 10.000-19.999.

L'examen des résultats totaux montre une forte augmentation du crédit d'impôt. Dans l'ensemble on peut donc supposer que les exploitants investissent régulièrement et de façon croissante. Cette tendance, plus accentuée pour les polyculteurs-éleveurs (2,64), explique les positions de SCB et SCC dans cette zone. La TVA à verser croît également mais dans des proportions moindres, la plus élevée (0,93) étant à l'actif des maraîchers.

Pour de nombreux polyculteurs-éleveurs, l'application de la TVA à l'agriculture, a été à l'origine d'une amélioration de leur parc à matériel et surtout de leurs bâtiments d'élevage. Maintenant certains se sont laissés fléchir inconsidérément par l'incitation à compenser, par des achats de matériel, la TVA produite sur leur vente.

Si les maraîchers se signalent par la moins faible part de TVA versée, ils ont également un crédit d'impôt élevé. Celui-ci correspond surtout à l'aménagement de serres dont les prix de revient sont souvent très élevés.

2) **INA** : Information déficiente sur les modalités d'application de la TVA aux animaux. Nous avons déjà soulevé ce problème et on peut être étonné de voir figurer cette variable près de la zone des céréaliculteurs (il s'agit en fait d'une erreur technique de perforation).

3) **MOD** : 2 exploitants seulement sur 44 se sont assujettis en estimant que ce régime deviendrait de toute façon obligatoire très prochainement. L'un pensait même fermement que c'était pour 1972.

L'élimination de ces variables étant expliquée, étudions l'ensemble des autres variables à partir de leur position dans le plan et de leur projection sur

l'axe des abscisses, pour autant évidemment qu'elles sont significatives.

L'âge ne semble pas un élément déterminant. L'ensemble des exploitants ont une moyenne d'âge élevée : céréaliculteurs : 42,5 ; maraîchers : 43,6 ; polyculteurs-éleveurs : 45 ; arboriculteurs : 46,6 ans.

Or, le poids de la variable OPT (date d'option) situe cette dernière dans la zone des céréaliculteurs-polyculteurs-éleveurs.

La totalité des maraîchers a opté pour la TVA en 1968.

54 % des polyculteurs-éleveurs

28 % des céréaliculteurs

17 % des arboriculteurs.

En exploitant les zones des orientations technico-économiques, aussi mal définies qu'elles soient, on peut avoir une perception globale intéressante.

Maraîchers : La culture maraîchère, notamment pour la taille des exploitations considérées (moins de 5 ha), nécessite de la part de l'exploitant une technicité assez importante s'il veut réussir. La concurrence est très sévère et les problèmes des marchés aigus.

Presque tous les maraîchers assujettis enquêtés appartiennent à des groupements syndicaux ou professionnels. Ils commercialisent par des coopératives ou surtout par des négociants, mandataires, grossistes ou commissionnaires (la zone d'Orléans particulièrement sur Rungis). La TVA n'a pas été un problème, du moins aussi important que celui de la commercialisation. L'information est estimée bonne. Les cours professionnels suivis par certains, les responsabilités techniques assurées par d'autres, les ont certainement aidés à saisir le mécanisme de la TVA.

Pour l'ensemble des assujettis, la possibilité de récupérer la TVA sur leurs achats a été la principale motivation à l'assujettissement ; ce sont les plus sensibilisés à la tenue de comptes. Aussi la comptabilité liée à l'option ne leur apporte généralement rien de plus.

Arboriculteurs : Leur comportement est assez difficile à déterminer, l'échantillon enquêté étant très insuffisant et leur distribution dans le plan dispersée. Ils sont évidemment très sensibilisés par l'effondrement des cours depuis quelques années. Si un légume a un cycle de production de quelques mois, un arbre fruitier ne commence à produire qu'après 5 ou 10 ans, selon les espèces. Les plantations anarchiques et inconsidérées (50, 100 ou 200 ha) d'industriels ou de professions libérales y investissant leurs capitaux, lors de l'âge d'or il y a une dizaine d'années, au retour des rapatriés d'Afrique du Nord, ont conduit à une surproduction considérable. Les exploitants de 5 à 10 ha « traversent » une période particulièrement difficile. Au niveau du régime fiscal le mode de commercialisation tranche les options :

— assujettis ceux qui vendent à des mandataires par des coopératives, les frais de transport et de conditionnement étant à leur charge,

— remboursement forfaitaire pour ceux qui vendent à des grossistes ou par des coopératives, sans frais de conditionnement ou de transport,

— ristourne : pour ceux qui vendent au détail ou à des grossistes et demi-grossistes.

Moins organisés professionnellement que les maraîchers, ils ne voient guère plus de solutions dans le groupement ou la coopérative. Beaucoup se sont assujettis parce qu'ils avaient déjà réalisé des investissements. Ils sont les plus sensibles à l'aspect comptable de la TVA dont ils apprécient l'obligation de tenir des comptes. Ils supposent et souhaitent que l'application de la TVA prépare l'imposition au bénéfice réel. L'imposition forfaitaire actuelle étant une moyenne, elle favorise ceux qui sont au-dessus et pénalise ceux qui sont en-dessous.

Peu déterminante pour améliorer leur situation, la TVA a été aussi ressentie comme un moyen pour l'Etat d'augmenter ses recettes budgétaires.

Polyculteurs-éleveurs : Si les observations sont assez groupées, par contre il y a assez de variables pour les caractériser.

Ils se manifestent surtout par l'intérêt financier que représente pour eux la TVA dans leur décision d'investir. La proximité des variables SCB et SCC (crédit d'impôt 69 et 70) et de MOC (assujettissement parce que décision d'investir), vont dans ce sens. Certains ont vu également dans la TVA l'intention seconde de l'Administration de connaître leur chiffre d'affaires, mais reconnaissent en même temps

que cette information peut de plus en plus facilement être obtenue en faisant le tour des clients (coopératives, firmes industrielles et commerciales, boucher, etc...).

Céréaliculteurs : Assez dispersés, observations et variables demandent encore plus de précaution pour être correctement interprétées. Certaines observations se rapprochent des polyculteurs-éleveurs. La plus grande partie se situe néanmoins dans une même zone.

C'est peut-être le système de production le moins perturbé et le moins problématique. La commercialisation se fait presque exclusivement par des circuits bien organisés (coopératives, firmes industrielles et commerciales, négociants en grain...). On y trouve des exploitants très bien informés sur la TVA, occupant des responsabilités syndicales ou appartenant à un CETA, d'autres qui se sont assujettis à la TVA parce que leur voisin « s'y est mis ».

Ils ont été surtout sensibles à la comptabilité liée à l'option, car dans la plupart des cas, les comptes habituels restaient très rudimentaires. Ils n'ont pas tellement d'idée sur les raisons pour lesquelles la TVA a été appliquée à l'agriculture, sinon celle de la régularisation avec la CEE, mais par contre ils y voient comme incidence le développement du secteur du machinisme agricole.

Il se trouve enfin un ensemble de variables centrées autour de l'origine des deux axes. Elles interviennent avec relativement le même poids dans leurs relations avec l'ensemble des autres variables. Il s'agit notamment des variables formation, information, obligations comptables. La grande majorité des exploitants n'est pas allée au-delà du niveau du certificat d'études primaires. Cependant nous avons vu plus haut l'incidence de l'auto-formation, la participation de l'exploitant à des groupes de travail (CETA - GVA) plus sensible pour les maraîchers. Quant à l'information elle a généralement été faite par le syndicalisme et la presse. Cette dernière a moins été appréciée et suivie que les réunions dans le cadre du syndicat.

Enfin, pour l'enregistrement (OQE) et la conservation des facteurs (OCF et OCS), très peu enregistrent régulièrement et connaissent le temps légal durant lequel ils sont susceptibles d'un contrôle.

D. REMBOURSEMENT FORFAITAIRE

Les variables introduites concernent : âge, date d'option, formation, responsabilités, commercialisation, motivations remboursement forfaitaire de préférence à TVA, motivations RF de préférence à ristourne, information, obligations comptables (comptabilité, conservation des facteurs, paiement), résultats fiscaux (couverture charges TVA), incidence

sur l'investissement, intention de s'assujettir (contre, pour), application TVA à l'agriculture, TVA, facteur de transformation.

Ont été notamment exclues : REA/RET (responsabilités techniques et administratives) par le fait d'une seule réponse positive pour chacune d'elles, PVA/PVD/PVC pour la même raison que précédemment SAU/SID.

Déjà moins évidente pour les « assujettis » que pour les « agriculteurs ensemble », la représentation graphique des « remboursements forfaitaires » offre une telle distribution qu'il n'est pas possible d'envisager un comportement propre à l'orientation technico-économique. Deux raisons essentielles interviennent :

— la faiblesse de l'échantillon : arboriculteurs 3 ; polyculteurs-éleveurs 10 ; céréaliculteurs 14 ;

— l'hétérogénéité du sous-ensemble « céréaliculteurs » sous le générique duquel sont inclus des polyculteurs ; le seul facteur commun étant l'absence d'animaux.

Aussi l'interprétation sera-t-elle limitée aux tendances générales communes à l'ensemble.

L'absence de maraîchers est déjà significative : pas un seul dans la région d'Orléans où l'échantillon était pris au hasard pour les non assujettis. Il ne nous a pas été possible d'en rencontrer sur la Touraine.

La projection des variables sur l'axe des abscisses permet de regrouper sur une seule ligne horizontale celles qui appartiennent à chaque ensemble (formation, responsabilités, commercialisation).

Pour autant qu'il soit sérieux de mettre en relation l'âge avec la date d'option sur un échantillon de cette taille, on constate les effectifs suivants (cf. tableau 5).

Tableau 5

	Moyenne d'âge	Option RF 1968
Arboriculteur	40	3/3
Polyculteur-éleveur . . .	42	6/10
Polyculteur-céréalier . .	49	6/14

Quant à la formation, sur l'ensemble de l'échantillon, elle est qualitativement inférieure à celle des assujettis. A l'exception de la formation primaire pour l'ensemble, on trouve 5 exploitants ayant suivis des cours professionnels (dont 2 arboriculteurs) et un seul ayant eu une formation agricole secondaire.

Les responsabilités ne sont que d'ordre syndical (5/27).

La commercialisation au détail a été également exclue du traitement à cause de la part infime qu'elle occupait (on se rappelle que la base du remboursement forfaitaire est calculée sur le montant des ventes faites à des assujettis).

Pour quelles raisons les exploitants au RF n'ont pas opté pour la TVA ?

Il semble bien que l'axe des abscisses corresponde au facteur « motivations ». En effet FAJ/FAI/FAT/FAP/FAC se situent de part et d'autre le long de cet axe. Les raisons principales qui en ressortent sont par ordre décroissant : pas d'investissement à faire, manque de temps pour s'intéresser à la question, prudence/méfiance, comptabilité trop compliquée, régime bon pour les jeunes.

Pour quelles raisons à présent ont-ils opté au remboursement forfaitaire plutôt que de rester à la ristourne ? Assez curieusement, la raison principale est qu'ils n'avaient pas besoin d'acheter de matériel. Peut-être est-ce pour le fait que la baisse sur le matériel agricole se traduit par une « ristourne » que reverse l'Etat à l'exploitant, et que, mis à la part la complexité du système, l'Etat ne reverse rien lorsqu'on est assujetti, la ristourne apparaît encore plus sûre que la TVA.

En deuxième position, vient le fait que le remboursement forfaitaire est plus avantageux que la ristourne. On n'investit pas en matériel important et l'Etat vous reverse quand même de l'argent. Enfin pour très peu, la ristourne apparaît comme un régime condamné. Beaucoup pensaient d'ailleurs qu'elle n'existait plus.

L'information vient essentiellement du syndicalisme. Quant à sa valeur, la variable IVR se trouve sur le même axe que ISY, mais à l'opposé. Un bon nombre en effet ont estimé que cette information était restée assez complexe et confuse. Aussi sont-ils allés la chercher, de façon plus sensible que pour les assujettis, auprès d'autres services (Chambre d'Agriculture, coopérative, centre de gestion...) par contacts personnels. L'observation des autres agriculteurs a joué également pour un certain nombre (18/27).

Puisque la moitié tient une comptabilité simple au sens entendu plus haut, beaucoup se rendent compte que cela devient de plus en plus important mais s'imaginent mal la possibilité d'en tenir une sérieusement. A peine le quart estime savoir si le montant de leur remboursement forfaitaire a couvert ou non les charges de TVA sur leurs achats mais seulement 3 sur ce quart ont procédé à un calcul dans ce sens.

Peu (6/27) estiment que ce régime les gêne pour investir soit qu'ils n'aient pas de besoin dans ce sens,

soit qu'ils achètent du matériel d'occasion quand cela est nécessaire.

Quant à savoir s'ils ont l'intention de s'assujettir, 8 ne savent pas, 10 ne pensent pas. Parmi ceux qui envisagent de s'assujettir :

4 ont l'intention d'investir,

5 veulent récupérer la TVA sur leurs achats.

Les raisons contre l'assujettissement se partagent entre la comptabilité trop complexe et l'absence d'investissement.

Pour l'application de la TVA à l'agriculture, seules trois opinions ressortent : recettes supplémentaires pour l'Etat ; préparation au bénéfice réel ; connaissance du chiffre d'affaire par l'Administration.

Les transformations en agriculture qui peuvent favoriser la TVA sont : la chute de la petite exploitation, l'espoir d'amener les exploitants à tenir des comptes, et une agriculture plus moderne.

E. RISTOURNE

Les variables introduites concernent : âge, formation, responsabilités, commercialisation, motivations au maintien de ce régime, information, régime permettant de mieux vendre, intérêt d'une comptabilité, conservations factures, information sur les autres régimes, amélioration régimes, incidence sur l'investissement, comparaison aux autres régimes, intention de s'assujettir (contre, pour), application TVA à l'agriculture, TVA, facteur de transformation.

Ont été notamment exclues, faute de réponses positives :

Formations : SES et CET

Main-d'œuvre : SAUD - SID.

Deux observations et plusieurs variables ont été éliminés :

1. Les observations 86 et 88 ont une position très décentrée à cause d'une erreur de perforation sur la variable RFR.

2. Les variables :

— ASS : un seul exploitant a l'intention de s'assujettir (sur 28)

— OCS (aucun exploitant ne connaît le temps de

— OCF (conservation de ses factures au régime (du RF et de la TVA

— ATR une seule réponse positive.

La distribution des variables et des observations est beaucoup plus significative que précédemment. Le nuage prenant une forme légèrement Nord-Sud,

il semble préférable de se référer au 2ème facteur, soit l'axe des ordonnées, et de projeter sur cet axe les coordonnées de chaque point. Dans l'ensemble l'âge est sensiblement supérieur aux autres régions (cf. tableau 6), mais il ne semble pas jouer au niveau de l'orientation technico-économique des « ristournes ».

Tableau 6

	Ristourne	RF	ASS
Arboriculteurs	46,6	40	46,6
Maraîchers	45	x	43,6
Polyculteurs-éleveurs .	43,7	42	45
Céréaliculteurs	44,1	49	42,5

Maraîchers

Leur principale motivation pour être restés à la ristourne concerne le système de commercialisation. Assujettis, ils ne pourraient facturer que difficilement la TVA à leurs clients ; au remboursement forfaitaire ils pensent rencontrer trop de difficultés pour obtenir des attestations annuelles récapitulatives de leurs ventes auprès de leurs clients. Ils préfèrent surtout vendre au détail parce qu'ils estiment ainsi beaucoup mieux rémunérer leur travail. Ils ont assisté plus que les autres aux réunions d'information sur la TVA organisées par leur Syndicat (unions maraîchères). De même que pour les arboriculteurs, leur régime fiscal ne les gêne pas pour investir : ils investissent peu et le strict minimum : du matériel d'occasion de préférence.

Arboriculteurs

Si la vente au détail rémunère mieux le produit actuellement, tout ne peut être vendu sous cette forme. L'importance quantitative de la production oblige à passer par le négociant. On le préfère d'ailleurs à la coopérative. Il y a plus de risques, mais on est mieux payé.

Plus sensibles à l'aspect comptable de la TVA, c'est une des raisons qui les motivent à ne pas vouloir l'assujettissement. Pourtant le négociant, obligatoirement assujetti, ne devrait pas leur créer de difficultés pour facturer la TVA. L'information est qualitativement moins bonne que pour les maraîchers. Aucun intérêt pour la TVA. Enfin quant à l'application de celle-ci à l'agriculture et son incidence sur le milieu agricole, ils se retranchent dans un prudent silence.

Polyculteurs-éleveurs ; céréaliculteurs

La proximité des observations de ces deux orientations technico-économiques nous amène à les étudier ensemble.

La comptabilité liée à l'option demanderait trop de travail ; fort complexe, il faudrait payer un comptable pour la tenir. C'est un aspect particulièrement important de la perception de la TVA par cette catégorie d'exploitants. Ainsi que pour les arboriculteurs et les maraîchers, on limite au maximum l'investisse-

ment. L'information par le syndicalisme est moins fréquente (6/15 contre 11/14 pour les maraîchers et arboriculteurs). La plupart du temps une réunion leur a suffi pour être découragé de revenir à une seconde, tant le mécanisme de la TVA leur a paru complexe. Il en a été retenu que la TVA était une étape vers l'imposition au bénéfice réel afin d'augmenter les recettes budgétaires de l'Etat. La ristourne permet de rester encore « maître chez soi » en conservant liberté de travail et de commercialisation.

CONCLUSIONS

La conduite de l'enquête sur une zone géographique limitée ne permet pas de prétendre à des conclusions d'une quelconque représentativité. Nous n'avons pu qu'imparfaitement confirmer ou infirmer nos hypothèses de départ qui concernaient le problème dans son ensemble. L'impossibilité d'avoir pu nous déplacer dans des régions naturelles typiques de chacune des orientations technico-économiques considérées atténue la particularité de chaque comportement. Cette étude ramenée à sa dimension révèle cependant des éléments intéressants.

L'assujettissement à la TVA est souvent le propre d'exploitants manifestant une certaine capacité d'ouverture, d'engagement dans des organisations professionnelles agricoles ou para-agricoles. La formation primaire, seul acquis « scolaire » pour la grande majorité, a été suivie par des cours professionnels, des sessions de formation professionnelle, des participations aux activités techniques ou syndicales. Élément important, cette « ouverture » n'est pas toujours suffisante : l'orientation technico-économique de l'exploitation et son système de commercialisation conditionnent le choix de certains exploitants. Les exploitations d'agriculture générale ont un système de production et de commercialisation qui sont loin de poser autant de problèmes que ceux des entreprises maraîchères et arboricoles. Le maraîcher assujetti doit être à même de calculer très précisément ses marges bénéficiaires en faisant intervenir le conditionnement et le transport de ses produits.

Ceux qui sont restés à la ristourne ont été motivés à la fois par des raisons d'ordre comptable et commercial ; la vente au détail, à leur avis, rémunère mieux leur travail — C'est également le problème de l'arboriculteur —. Il est d'autant plus aigu que les prix actuels à la production sont catastrophiques. Pour peu que ses frais de transport et de conditionnement soient pris en charge par son client (coopéra-

tive, grossiste, mandataire...), il cumule chaque année une TVA plus importante que celle perçue sur ses ventes.

Quant à la compréhension du mécanisme de la TVA et de ses modalités d'application à l'agriculture, la campagne d'information entreprise par les organisations professionnelles n'a pas toujours eu les résultats escomptés. L'allègement fiscal que représente la TVA n'a pas toujours été très bien perçu. Si elle permet plus facilement l'investissement (achat de matériel, entretien des terrains et bâtiments), elle n'y oblige pas systématiquement. Avoir une TVA à verser ne signifie pas que l'on doit payer à l'Etat un nouvel impôt mais qu'à l'inverse on a récupéré le montant total de la taxe sur ses achats, taxe qui serait allée dans les caisses de l'Etat si elle n'avait été récupérée. Particulièrement chez les polyculteurs-éleveurs cette distinction n'a pas été souvent bien comprise. On fait en sorte de ne pas avoir de TVA à verser.

Les exploitants au remboursement forfaitaire se situent à un niveau intermédiaire. L'assujettissement à la TVA est tellement lié à la fonction investissement que la motivation première de l'option au remboursement forfaitaire se résume dans la décision de ne pas investir. Justifié dans certains cas — le remboursement forfaitaire étant égal ou supérieur au montant des taxes payées sur les achats — cette raison traduit souvent la mauvaise compréhension du mécanisme TVA. Enfin l'appréhension des obligations comptables est également un obstacle auquel beaucoup sont sensibilisés.

Quant aux justifications de l'application de la TVA à l'agriculture, elles sont déjà plus réservées. Les aspects contrôle, préparation au bénéfice réel, connaissance du chiffre d'affaires par l'Administration, laissent entendre pour ces exploitants que leur liberté d'entreprise s'amenuise progressivement.

C'est une impression partagée par l'ensemble de ceux qui sont restés à la ristourne. Ils pensent précisément y faire obstacle aussi longtemps que possible en conservant ce régime. Le système de commercialisation par la vente au détail reste cependant la raison majeure du comportement des maraîchers et des arboriculteurs. En plus ce régime évite pour tous la tenue d'une comptabilité trop fastidieuse et dont on perçoit peu la nécessité.

Au terme de ces réflexions, on peut se demander dans quelle mesure le comportement de ces exploitants vis-à-vis de la TVA se dissocie de leur comportement général d'exploitant agricole. Le facteur TVA, signe d'un changement de mentalité escompté par certains, ne semble pas produire tout l'impact désiré. Problème parmi beaucoup d'autres pour une exploitation agricole actuelle, la TVA n'apparaît pas comme le plus important.

ANNEXE 1

Tableau des variables retenues

Variables		Régime fiscal			Légende
		ASS.	RF	RIS	
Age	Age	×	×	×	- 35 ans (1); 35-44 ans (2); 45-54 ans (3); 55-64 ans (4); 65 ans et + (5)
OPT	Année option TVA ou remboursement forfaitaire	×	×	×	1968 (1); 1969 (2); 1970 (3); 1971 (4)
FOR	Formation	×	×	×	Primaire (1) Secondaire (2) Supérieure (3)
AGR	Formation agricole	×	×	×	
COU	Auto-formation - cours	×	×	×	Cours perfectionnement agricole cours post-scolaire
SES	Auto-formation - sessions	×	×	×	Sessions syndicalisme - cours professionnels spécialisés
CET	Auto-formation - CETA	×	×	×	CETA, GVA...
REA	Responsabilités administratives	×	×	×	Administrateur Caisse Crédit - Coopération - Chambre d'Agriculture
RES	Responsabilités syndicales	×	×	×	Président ou secrétaire syndical local, cantonal ou départemental
RET	Responsabilités techniques	×	×	×	MSA - ADASEA - CETA - CUMA...
PVC	Commercialisation Production Végétale	×	×	×	en % (1); 0-10 (2); 10-20 (3); 20-40 (4); 40-60 (5); 60-80 (6); 80-100 Coopératives / SICA / Groupements de Producteurs / firmes industrielles et commerciales
PVN	Comm. Prod. Végétal	×	×	×	- id. % Négociants / mandataires / grossistes courtiers, commissionaires
PVD	Comm. Prod. Végétal	×	×	×	- id. % Détail / détaillants / autres agriculteurs
MOA	Motivations option TVA	×			Possibilité récupérer TVA sur achats/ diminuer charges TVA sur achats / importance frais de conditionnement et transports
MOB	Motivations option TVA	×			Importance montant des investissements réalisés
MOC	Motivations option TVA	×			Décision d'investir / exploitation en pleine expansion
MOD	Motivations option TVA				Deviendra obligatoire rapidement / seule solution d'avenir
MOF	Motivations option TVA	×			Oblige à tenir des comptes.

ANNEXE 2

Variables		Régime fiscal			Légende
		ASS.	RF	RIS	
FAC	Raisons de l'option au RF de préférence à la TVA		×	×	Comptabilité trop compliquée
FAI	Id.		×		Pas d'investissement à faire / RF plus avantageux
FAT	Id.		×		Manque de temps pour s'intéresser à la question/conseils reçus dans ce sens
FAP	Id.		×		Prudence / méfiance contrôle éventuel
FAJ	Id.		×		Cession prochaine de l'exploitation / TVA régime pour jeunes
FAF	Id.		×		La commercialisation ne permet pas l'assujettissement / impossibilité pour SICA de facturer la TVA / présence animaux dont texte pas encore au point
FRI	Raisons de l'option au RF de préférence à la ristourne		×		Pas d'achat de matériel important / investissements effectués avant 1968
FRA	Id.		×		Plus avantageux que ristourne
FRC	Id.		×	×	Conseils reçus dans ce sens
INB	Information reçue sur les différents régimes fiscaux	×	×	×	Information bonne
ING	Id.	×	×	×	Information générale déficiente
INT	Id.	×	×	×	Information technique déficiente (livraisons à soi-même, vente à non assujettis, enregistrement factures, paiement de l'impôt...)
INA	Id.	×	×	×	Problèmes relatifs aux animaux (identification, enregistrement...)
IPR	Information TVA-RF	×	×	×	Presse syndicale/technique/générale
ISY	Id.	×	×	×	Réunions syndicat
IGV	Id.	×	×	×	GVA - CETA - Groupements producteurs
ICO	Id.	×	×	×	Chambre d'Agriculture / Centre Gestion / Coopérative contributions
IDO	Id.	×	×	×	Documentation spécialisée
IAU	Information	×	×	×	Par autres agriculteurs

ANNEXE 3

Variables		Régime fiscal			Légende
		ASS.	RF	RIS	
IVR	Valeur réunions syndicats	×	×	×	(0) complexe-incompréhensible (1) pas satisfaisant (2) satisfaisant (3) déterminant
IVP	Valeur presse	×	×	×	Id.
ISP	Consultations, services permanents	×	×	×	Chambre Agriculture / syndicat coopération / contributions
MVS	Régime fiscal permettant de mieux vendre ses produits		×	×	Sait ou ne sait pas
MVR	Id.		×	×	Ristourne / RF
MRA	Id.		×	×	Assujettissement
VAR	Raisons		×	×	Aucun rapport
VFD	Id.		×	×	Facturation difficile de la TVA
VSC	Id.		×	×	Dépend du système de commercialisation / problèmes de marché déterminant
VDR	Raisons		×	×	Vente au détail plus rémunératrice
CTE	Tenue d'une comptabilité simple	×	×	×	
CIA	Intérêt comptabilité liée à l'option	×			(0) Aucun (1) apprend à tenir des comptes (2) connaissance charges et recettes
CIT	Intérêt de la tenue d'une comptabilité		×	×	(0) aucun (1) importante (2) indispensable
CTC	Raisons		×	×	Trop de travail / compliqué / négligence
CCO	Id.		×	×	Coûteux
CCA	Id.		×	×	Connaître son chiffre d'affaires
CMB	Id.		×	×	Connaître marge bénéficiaire / mieux gérer et décider de la rentabilité de ses produits
OEF	Obligations des assujettis	×			Enregistrement des factures par l'exploitant
OEP	Id.	×			Entregistrement régulier ou irrégulier
OIN	Intensité enregistrement	×			(1) 1/semaine (2) 1/mois (3) 1/trimestre (4) 1/trimestre

ANNEXE 4

Variables		Régime fiscal			Légende
		ASS.	RF	RIS	
OQE	Qualité enregistrement	×			(1) mauvais (2) 1/2 bon (3) bon
OVE	Vérification enregistrement	×			
OCS	Conservation factures	×	×	×	Sait ou ne sait pas
OCF	Conservation factures	×	×	×	(1) mauvais (trop court) (2) moyen (trop long) (3) bon (juste)
OIM	Facturation TVA pour les livraisons à soi-même	×			(0) non ou pas déterminé (1) oui
OAV	Avalisation des factures établies par les clients	×			(0) non ou pas de cas (1) oui
OPA	Mode de paiement de l'impôt	×			(0) acomptes trimestriels (1) déclarations trimestrielles
OPI	Raisons choix du mode de paiement	×			Ignore autre mode
OPS	Id.	×			Comptabilité plus simple / cycle de production annuel
OPR	Id.	×			Récupération plus rapide de la TVA
RQI	Qualité information obligations comptables des exploitants à la Ristourne			×	(0) mauvaise ou indéterminée (1) 1/2 bonne (2) bonne
ROS	Obligations compliquées pour TVA et RF			×	
ROC	Obligations Ristourne complexe			×	
SCA	Crédit d'impôt 1968	×			(0) néant (1) 500 (2) 500-999 (3) 1 000-2 499 (4) 2 500-4 999 (5) 5 000-9 999 (6) 10 000-19 999
SCB	Crédit d'impôt 1969	×			Id.
SCC	Crédit d'impôt 1970	×			Id.
SDA	TVA versée 1968	×			Id.
SDB	TVA versée 1969	×			Id.
SDC	TVA versée 1970	×			Id.

ANNEXE 5

Variables		Régime fiscal			Légende
		ASS.	RF	RIS	
FDA	Difficultés déclaration annuelle, remboursement forfaitaire		×		(0) oui (1) non
FDD	Id.		×		Information incomplète et défectueuse des services fiscaux et syndicaux
RFA	Amélioration régimes RF - Ristourne		×	×	(0) aucune - NSP (1) oui
RFR	Id.		×	×	Recouvrement plus rapide
GIN	RF ou Rist. gêne pour investir		×	×	
GID	Raisons		×	×	Impossibilité de déduction donc de récupération de la TVA
GIB	Id.		×	×	Pas de besoins d'investir
GIF	Id.		×	×	Investissement en fonction des besoins/ achat matériel d'occasion
GPX	Si assujettissement : gain ou perte		×		Ne sait pas / sait
GOP	Id.		×		Perte / gain
APV	Possibilité ?		×		Augmentation prix de vente
MSC	Id.		×		Modification système de commercialisation
RDX	Ristourne défavorise par rapport			×	Ne sait pas / sait
RDE	Id.			×	(1) oui (0) non
RVE	Raisons			×	Vente au détail plus rémunératrice
RRE	Id.			×	Récupération TVA impossible
RRF	Id.			×	RF plus avantageux / moins compliqué TVA
ASX	Intention de s'assujettir		×	×	Ne sait pas / sait
ASS	Id.		×	×	(0) non (1) oui
RCI	Raisons - contre		×	×	Aucun investissement / charges TVA insuffisantes
RCC	Id.		×	×	Echapper au contrôle

ANNEXE 6

Variables		Régime fiscal			Légende
		ASS.	RF	RIS	
RCT	Id.		×	×	Trop de travail de comptabilité
RPI	Raisons pour		×	×	Décision d'investir
RPR	Id.		×	×	Récupérer TVA sur achat
RPM	Id.		×	×	Information meilleure
INV	L'assujettissements oblige-t-il à investir ?	×			(1) oblige à investir (2) incite en rien (3) encourage seulement
ATP	Raisons pour lesquelles on a appliqué la TVA à l'agriculture	×	×	×	Parité avec les autres secteurs économiques
ATC	Id.	×	×	×	Connaissance des chiffres d'affaires des agriculteurs
ATB	Id.	×	×	×	Préparation au bénéfice réel
ATE	Id.	×	×	×	Recettes supplémentaires pour l'Etat
ATR	Id.	×	×	×	Régularisation avec les autres pays de la CEE
ATD	Id.	×	×	×	Développer le machinisme
ATA	Id.	×	×	×	Pression sur l'Administration par les organisations professionnelles agricoles
ATX	Id.	×	×	×	Ne sait pas
TAR	TVA, facteur de transformation de l'agriculture	×	×	×	Agriculture plus rationnelle / mécanisation
TOC	Id.	×	×	×	Oblige à tenir des comptes
TCE	Id.	×	×	×	Chute de la petite exploitation
TCM	Id.	×	×	×	Crise du marché de l'occasion
TAU	Id.	×	×	×	Aucun
TUX	Id.	×	×	×	Ne sait pas

ANNEXE 7

Grille de classification des orientations technico-économiques des exploitations

Orientation	Code	Caractéristiques de classe
I — Production des terres arables		
— orientée — [— vers l'agriculture générale (A) — vers l'horticulture (légumes et fleurs) (B) — vers l'agriculture générale et l'horticulture (A et B)	11 A 11 B 11 T	$I > 2/3$ [A > 1/2 B > 1/2 ni A, ni B > 1/2
— combinée — [— avec des cultures permanentes — avec élevage dépendant du sol — avec élevage indépendant du sol	12 13 14	$1/3 < I \leq 2/3$ [III < II < I; IV < II II < III < I; IV < III II < IV < I; III < IV
II — Production des cultures permanentes		
— orientée — [— vers la culture fruitière (C) — vers la viticulture (D) — vers l'oléiculture (E) — vers au moins deux de ces orientations particulières (C, D ou E)	22 C 22 D 22 E 22 T	$II > 2/3$ [C > 1/2 D > 1/2 E > 1/2 ni C, ni D, ni E > 1/2
— combinée — [— avec production des terres arables — avec élevage dépendant du sol — avec élevage indépendant du sol	21 23 24	$1/3 < II \leq 2/3$ [III < I < II; IV < I I < III < II; IV < III I < IV < II; III < IV
III — Production des cultures fourragères et de l'élevage dépendant du sol (équins, bovins, ovins, caprins)		
— orientée — [— vers l'élevage bovin (F) — vers l'élevage ovin et caprin (G) — vers l'élevage bovin, ovin et caprin (F et G)	33 F 33 G 33 T	$III > 2/3$ [F > 1/2 G > 1/2 ni F, ni G > 1/2
— combinée — [— avec production des terres arables — avec cultures permanentes — avec élevage indépendant du sol	31 32 34	$1/3 < III \leq 2/3$ [II < I < III; IV < I I < II < III; IV < II I < IV < III; II < IV
IV — Production de l'élevage indépendant du sol (porcins et aviculture y compris autres petits animaux)		
— combinée — [— vers l'élevage porcine (H) — vers l'aviculture (K) — vers l'élevage porcine et l'aviculture (H et K)	44 H 44 K 44 T	$IV > 2/3$ [H > 1/2 K > 1/2 ni H, ni K > 1/2
— orientée — [— avec production des terres arables — avec cultures permanentes — avec élevage dépendant du sol	41 42 43	$1/3 < IV \leq 2/3$ [II < I < IV; III < I I < II < IV; III < II I < III < IV; II < III
V — Aucune orientation générale dominante	55	ni I, ni II, ni III, ni IV > 1/3